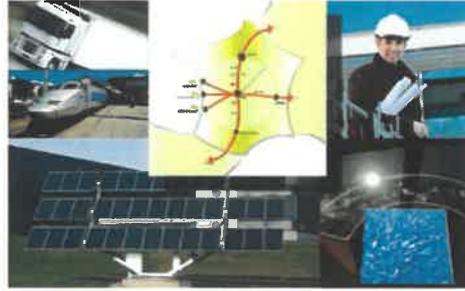




Parc d'Activités de la Croisière



Déclaration de politique environnementale

Le Syndicat Mixte Interdépartemental du Parc d'Activités de la Croisière (SMIPAC) a toujours veillé au respect de l'environnement pour l'aménagement et la gestion du Parc d'Activités de la Croisière (PAC) en milieu rural. C'est dans cet esprit de protection environnementale et d'aménagement raisonné que le Smipac entend inscrire l'extension et le développement du PAC sur de nouveaux terrains.

Associant Industrie et Environnement, sur plus de 40 ha, le PAC s'est doté d'aménagements paysagers, environnementaux (fossés pour les réseaux d'eaux pluviales, accotements enherbés, espaces boisés) et modernes (réseau de fibre optique) pour répondre aux besoins présents et futurs des entreprises (industrielles, logistiques ou tertiaires) en développement.

Notre prise en compte de l'environnement dans l'aménagement et la gestion du PAC peut contribuer à notre échelle à la lutte contre le réchauffement climatique et apporte aux entreprises de bonnes conditions d'implantation économique et leur permet de valoriser leur image dans un environnement qui allie Industrie et Qualité de vie.

Président du SMIPAC, je souhaite que cette démarche volontariste se traduise dans une politique environnementale **affichée, valorisante et reconnue** par les pouvoirs publics, les entreprises et les tiers intéressés grâce à la certification ISO 14001.

Pour l'existant et le projet d'extension du PAC, le SMIPAC s'engage à :

- respecter la réglementation applicable et les exigences auxquelles il a souscrit,
- prévenir les pollutions environnementales liées à son activité
- améliorer tant que faire se peut ses engagements environnementaux
- maîtriser les risques en lien avec les enjeux internes et externes (SWOT)
- faire évoluer le PAC et ses aménagements en fonction du cycle de vie des infrastructures.

Cet engagement et la certification concernent le Smipac et sa gestion mais également le PAC et les aménagements collectifs et publics actuels et futurs sous sa responsabilité et dont il s'assure du bon fonctionnement.

Sans pouvoir de police et ne pouvant intervenir dans le domaine privé des entreprises, le Smipac veillera cependant au respect par les entreprises de leurs engagements et pourra participer à des actions de sensibilisations.

La mise en œuvre de cette politique environnementale répond aux objectifs du programme de management environnemental et permet :

- d'assurer une bonne gestion des eaux usées et pluviales traitées sur le PAC,
- de prendre en compte les éventuelles situations d'urgence sur le PAC
- de sensibiliser les entreprises
- d'informer et de sensibiliser les élus du SMIPAC
- d'améliorer les résultats obtenus et validés par les revues de direction ou les audits
- de conserver pour les années à venir la certification ISO 14001

Je m'engage à faire respecter cet engagement, à communiquer sur cette démarche auprès des élus du Comité syndical, à informer les personnels du Smipac de cette action, à leur donner les moyens de la mettre en œuvre, à m'assurer de sa mise en application et des résultats.

La Souterraine, le 4 juillet 2024 du Parc d'Activités de la Croisière

Pierre Decoursier
Président du SMIPAC

Syndicat Mixte Interdépartemental
1, rue de l'Hermitage
23300 LA SOUTERRAINE
Tél. 05 55 63 20 84 - Fax 05 55 63 02 56
E-mail : info@smipac.com